

Plus-values suite à une division de terrain

Par JUBERT, le 28/02/2017 à 16:18

Bonjour,

2nd demande

Je suis propriétaire dans l'Essonne 91, d'une maison sur un terrain de 1104m² depuis 45 ans. Une division de terrain (570 et 534m²) est prévue. Pouvez-vous me dire s'il existe une plus-value pour la création de la nouvelle parcelle qui devient donc terrain à bâtir. Avec mes remerciements CI. JUBERT